



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **12 mars 2019** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DEMANDE N° 18-18 : 180, rue des Frênes – Zone H-129

Cette demande a pour but d'autoriser :

- quatre (4) matériaux de revêtement extérieur pour le bâtiment principal, au lieu d'un maximum de trois (3) revêtements, tel que prévu à l'article 11.2.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 266 257 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 19-01 : 2020, chemin du Fer-à-Cheval – Zone C-146

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une marge arrière de 4,4 mètres, pour un nouveau bâtiment commercial, au lieu de 8 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone C-146 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 721 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 19-02 : 109, rue Joseph-Véronneau – Zone H-117

Cette demande a pour but d'autoriser :

- un stationnement comprenant 2 cases localisées en marge fixe sur rue, à 1 mètre de la limite latérale de lot et ne permettant pas l'entrée et la sortie de véhicules en marche avant, pour le bâtiment multifamilial, contrairement à ce qui est prescrit aux articles 4.6.2.2.1, 4.6.2.5 et 4.6.2.3.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 714 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 19-03 : 1499-1499-A, rue Principale – Zone H-316

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une enseigne sur socle à 0,75 mètre de la limite de propriété avant, au lieu de 1,50 mètre, tel que prescrit à l'article 8.6.1.5 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 880 169 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 février 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate